Image not found or type unknown

Méthode calcul ARE désavantageuse

Par **AlexRug**, le **15/09/2022** à **11:38**

Bonjour,

nouvellement inscrite à Pole Emploi, le montant de mes ARE s'avère nettement plus faible que ce que je pensais, car en fait PE a pris les 32 derniers mois comme période de référence au lieu des 24 habituels. Cette méthode de calcul sert à éviter de léser les gens qui ont vu leurs revenus diminuer à cause du COVID. L'idée de base est bonne, sauf que moi j'ai beaucoup plus travaillé pendant le COVID et recu des primes de salaires. Je suis donc nettement désavantagée par ce mode de calcul, alors qu'à la base il est censé protéger les gens.

Puis-je demander à Pole Emploi de revoir le mode de calcul et de ne prendre que les 24 derniers mois ?

Merci d'avance pour votre aide,

Par **Marck.ESP**, le **15/09/2022** à **12:11**

Bonjour
Il faudrait soumettre votre problème au médiateur de P.E.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés